

# FINANCES LOCALES

Retrouvez en temps réel les dernières infos finances sur [www.lagazette.fr/club-finances](http://www.lagazette.fr/club-finances)

## DÉCRYPTAGE

### TP: des gains élevés pour les entreprises non délocalisables

#### Impact de la suppression de la taxe professionnelle sur les entreprises non délocalisables

Activité	Total TP définitive en n+1	Total CET (*) (dégrèvement inclus)	Bilan avant-après réforme (en % de la TP)
Parc de loisirs	1 463 228 €	824 378 €	+43,7
Ambulances	1 160 €	1 660 €	-43,1
Entreprise générale du bâtiment	12 624 €	6 758 €	+46,5
Boulangerie	3 477 €	3 977 €	-14,4
Opticien	9 298 €	1 747 €	+81,2

(\*) Cotisation économique territoriale

L'allègement fiscal dont bénéficient les entreprises grâce à la suppression de la taxe professionnelle va au-delà des seules activités délocalisables. C'est l'un des enseignements d'une enquête réalisée par l'Association finances, gestion, évaluation des collectivités territoriales (Afgese) pour le compte de l'Association des maires de France (AMF), que vient de présenter en exclusivité le Club finances de «La Gazette» (\*). Un parc de loisirs, difficilement délocalisable, a vu le montant de son impôt économique local divisé quasiment par deux, une entreprise de bâtiment a subi la même réduction. A l'inverse, la facture a été alourdie pour une boulangerie (+14,4%) et un ambulancier (+43,1%).

Le gain ou la perte est fonction de la taille et du type d'activité, selon le poids que représentaient les équipements et bien mobiliers, par rapport à la nouvelle assiette. Globalement, les entreprises gagnantes bénéficient d'un allègement de 15 à 80% de

leur facture fiscale. Celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 7,6 millions réalisent une économie de moitié au maximum, les plus fortes réductions en proportion se concentrant sur des contributions moindres (soit quelques milliers d'euros d'allègements). Pour les perdantes, le dégrèvement limite temporairement la perte (à 500 euros ou 10% d'écart la première année).

#### 5 M€

C'est la baisse de la pression fiscale pour les entreprises, résultant du remplacement de la TP par la contribution à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

«L'objectif de la suppression de la TP était d'alléger l'imposition des entreprises exposées à la concurrence internationale et aux risques de délocalisation», souligne Eric Portal, président de l'Afgese et directeur général adjoint de la communauté d'agglomération et de la ville de Poitiers (Vienne). Jacques Paquier

(\*) «Les conséquences pratiques de la réforme de la TP», novembre 2011.

## MOTS POUR MOT



RENAUD CHARTOIRE,  
professeur agrégé d'économie

### Coefficient de Gini

Dans leur étude de mai 2010 (\*), Bruno Durieux et Patrick Subremon analysent les conséquences de la suppression de la TP. Une des méthodes utilisées pour mesurer les inégalités du potentiel fiscal par habitant entre collectivités est le coefficient de Gini. Cela consiste à comparer une situation fictive où l'inégalité serait totale, une personne accaparant toute la richesse, et la situation réelle, avant d'en faire le rapport. Si le résultat est égal à un, c'est que la réalité correspond à une inégalité totale; à l'inverse, plus on se rapproche de 0, et plus la situation réelle est éloignée de la fictive. Or, si les inégalités de potentiel fiscal entre régions, départements et communes devraient globalement diminuer grâce à la réforme, cela ne sera pas toujours le cas au niveau de chaque territoire et devra donner lieu à des mesures spécifiques en particulier au niveau communal. D'où la mise en place du fonds de péréquation horizontale.

(\*) «Evaluation des effets de la réforme de la TP sur la fiscalité des collectivités et sur les entreprises».